

RAPPORT N° 96/7-12
au Conseil Municipal

OBJET

APPROBATION DE SIX ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE POUR 1996

Par Délibération n° 96/4-09 du 10 mai 1996, le Conseil Municipal a approuvé les actions retenues au titre du programme 1996 du deuxième Contrat de Ville signé entre l'Etat, le Département et la Ville.

Afin de permettre aux services de l'Etat et du Département de procéder à l'engagement des crédits, il convient d'approuver les modalités de financement des six actions complémentaires suivantes :

CODE	INTITULE DE L'ACTION	I/F	DEPARTEMENT	ETAT	COMMUNE	TOTAL
1.a24'	Centre d'Activité Artisanale Aménagement de kiosque	I	25 000	25 000		50 000
1.a25	Aménagement de Salle Polyvalente	I	17 500	17 500		35 000
1.d1	Plan Lecture	I	100 000	100 000		200 000
1.e3	Lecture Publique Animation autour du livre + Chef de Projet	F	265 000			265 000
1.c2	Prévention de la Délinquance	F		(FIV) 450 000	450 000	900 000
1.c4	Loisirs et Prévention Sociale	F		(FIV) 450 000	450 000	900 000

Vous trouverez en annexe une fiche de présentation de chaque action.

Je vous demande de m'autoriser :

- * à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettre de commande...),
- * à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département,
- * à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 96/7-12
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 4 octobre 1996

OBJET

APPROBATION DE SIX ACTIONS
DU CONTRAT DE VILLE POUR 1996

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 96/7-12 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les modalités de financement des six actions complémentaires du Contrat de Ville pour 1996, comme suit :

CODE	INTITULE DE L'ACTION	I/F	DEPARTEMENT	ETAT	COMMUNE	TOTAL
1.a24'	Centre d'Activité Artisanale Aménagement de kiosque	I	25 000	25 000		50 000
1.a25	Aménagement de Salle Polyvalente	I	17 500	17 500		35 000
1.d1	Plan Lecture	I	100 000	100 000		200 000
1.e3	Lecture Publique Animation autour du livre + Chef de Projet	F	265 000			265 000
1.c2	Prévention de la Délinquance	F		(FIV) 450 000	450 000	900 000
1.c4	Loisirs et Prévention Sociale	F		(FIV) 450 000	450 000	900 000

DELIBERATION N° 96/7-12

ARTICLE 2

Autorise le Maire à contracter, selon la procédure réglementaire choisie (appels d'offres, marchés négociés, lettre de commande...).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat et du Département.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 10 OCT. 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
1996**

SAINT-DENIS	ACTIVITE	
BRULE BELLEPIERRE	CENTRE D'ACTIVITE ARTISANAL	1a24'

PRESENTATION DE L'ACTION :

Le travail effectué depuis 1990 par l'APR en liaison avec l'opération de l'aménagement du site a permis de remobiliser les artisans et de leur offrir des lieux d'exposition et d'atelier (kiosques sur la place du village).

L'artisanat du Brûlé existe mais il a besoin de prendre une place plus importante dans la vie du secteur. Une revalorisation du "fait main" et des effets sur l'économie du village nécessite de prolonger l'effort entrepris.

Le lien avec le développement du secteur tourisme n'est plus à démontrer.

La promotion du produit qui se fait par le biais de la fête annuelle des Azalées et qui met l'accent sur les savoir-faire traditionnels des habitants doit être développer sur toute l'année.

MISE EN OEUVRE :

- Création d'une association des actions du Brûlé (Association Village Bambou)
- Mise à disposition d'un kiosque économique à l'association "Village Bambou"
- Exposition vente permanente
- Participation active à la fête des Azalées
- Formation technique et administrative des artisans.

PILOTE : APR / CAH

PARTENAIRES : Ville
Organisme formateur
Commissariat à l'Artisanat
Associations

ARTICULATION :

Citoyenneté / activités

COUT ESTIME :

Année 1996

— Aménagement kiosque : 50 KF

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE

SAINT-DENIS	IDENTITE / CITOYENNETE	
BRULE	AMENAGEMENT SALLE POLYVALENTE	1 a 2 5

PRESENTATION DE L'ACTION :

Une salle polyvalente existe au centre du village du Brûlé d'absence d'équipements adéquats dans cette salle génère une fréquentation quasi-nulle. Un aménagement approprié devrait permettre à cet équipement d'être un lieu d'animation fréquenté. La superficie de la salle est de 300 m2. Elle pourrait accueillir après aménagement :

- une salle de réception, de cinéma, de mariage d'environ 120 m2 comportant une cabine de son, un podium, un mur écran pour des séances de cinéma.
- une salle de sport, de danse, de gymnastique d'environ 80 m2.
- une salle de jeux d'environ 50 m2 équipée en table de ping-pong, baby-foot,...
- des salles de réunion mise à disposition des associations.

Les études sont réalisées et les travaux d'aménagement démarreront en 1996.

MISE EN OEUVRE :

- Réalisation des travaux.

PILOTE : Ville de Saint-Denis

PARTENAIRES : Etat

Associations de quartier
Département

ARTICULATION : ODO du Brûlé.

COUT ESTIME : 50 KF
Année 1996

**CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
1996**

SAINT-DENIS	CITOYENNETE/IDENTITE	
ECOLE	PLAN LECTURE	1 d 1

PRESENTATION DE L'ACTION :

Objectif :

Poursuivre les actions engagées dans le premier contrat, optimiser le fonctionnement des équipements réalisés, associer les parents aux animations.

Projet 1 :

- Aménagement de "coins parents" dans les BCD, pour accueillir les parents le soir avec prêts de livres, de revues spécialisées concernant la fonction parentale. Prêts de livres aux parents et aux enfants assurés par des vacataires (de préférence des parents). Objectif visé : Equipements et fonctionnement de 10 à 20 écoles par an.

Projet 2 :

Dotations de livres réunionnais aux BCD.

Pour mémoire :

- mise en réseau des BCD/Bibliothèque (cf culture)
- formation des animateurs des BCD

MISE EN OEUVRE :

Concernant l'action "aménagement de coins parents", le projet sera à définir école par école avec le partenaire Education Nationale.

PILOTE :

Service des Affaires scolaires et
service culturel

PARTENAIRES :

DRAC
Associations parents d'élèves et associations de quartiers
Conseil Général
Education Nationale:
- maintien des moyens mis en
oeuvre pour les actions engagées
- actions nouvelles, encadrement,
formation et conseils.

ARTICULATION :

Animation / Culture / Prévention

COUT ESTIME :

Année 1996

200 KF

**CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE
1996**

SAINT-DENIS	IDENTITE	
CULTURE	LECTURE PUBLIQUE	1 e 3

PRESENTATION DE L'ACTION :

1 - Prolongement du chef de projet

Poste chef de projet de la communication qui assure la coordination et le suivi du projet de la médiathèque jusqu'à fin 1996.

Ce chef de projet est aussi chargé de la coordination des actions de développement du réseau de lecture publique. **Echéancier : 1994/1995/mi 1996.**

2 - Animation autour du livre

Pratiquer une politique active de l'animation autour du livre par le biais d'actions telles que : Salon du livre, Fureur de lire, et Résidences d'écrivains. **Echéancier : 1994/1998.**

MISE EN OEUVRE :

Poursuite des actions commencées en 1994.

PILOTE :

Ville St- Denis

Direct° Affaires Culturelles

PARTENAIRES :

DRAC

Conseil Général

Education Nationale

Conseil Régional

Associations de quartier

ARTICULATION

Maison de la Communication - Réseau de lecture publique

COÛT ESTIME :

Action 1 : 150 KF

Année 1996

Action 2 : 200 KF

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE

SAINT-DENIS	CITOYENNETE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	PREVENIR LA RECIDIVE 1 C2

PRESENTATION DE L'ACTION :

1. Maintien des postes d'agents de développement prévention de la délinquance et création de 4 postes en 96.
2. Soutien aux associations spécialisées dans l'aide aux victimes oeuvrant sur le territoire de la commune. Il s'agit de soutenir leur action : ARAJUFA et autres partenaires.

MISE EN OEUVRE :

Projet 1 : Les problèmes liés à la petite délinquance demandent pour une prévention plus efficace la présence sur le terrain d'animateurs spécialisés. Ces éducateurs en relation avec les partenaires sociaux et les associations, ont un rôle de suivi des cas particuliers et d'animateurs de groupe de réflexion et d'action.

Il travaille dans et autour des collèges de la ville. Il importe d'autre part de maintenir les moyens financiers pour un soutien aux actions à engager.

Projet 2 : Par ailleurs la ville souhaite soutenir l'action de l'ARAJUFA et celles des autres associations d'aide aux victimes.

PILOTE : Ville de Saint-Denis

PARTENAIRES : ARAJUFA
AREL
CONSEIL GENERAL

ARTICULATION Politique de quartier / Prévention

<u>COUT ESTIME</u>	900 KF
---------------------------	--------

CONTRAT DE VILLE SAINT-DENIS/SAINTE-MARIE

SAINT-DENIS	CITOYENNETE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	LOISIRS ET PREVENTION SOCIALE 1 C4

PRESENTATION DE L'ACTION :

Cette action concerne 4 axes :

1. La prévention vacances avec la poursuite des actions engagées dès le 1er contrat de ville avec recentrage sur des publics sensibles après validation par le CCPD.
2. La prévention routière avec :
- la poursuite des actions de communication, de formation des jeunes et la création de valise pédagogique.
3. Pérennisation de l'observatoire communal de la délinquance.
4. La continuation des actions d'aide aux victimes et la promotion de la justice de proximité menée à travers les maisons de justice et la création d'une antenne à la Montagne.

MISE EN OEUVRE :

Projet 1 : Montage de projets avec les associations d'Education Populaire.

Projet 2 : Mise en oeuvre de campagnes de communication
Entretien matériel de piste.

Projet 3 : Création de valises pédagogiques pour l'observatoire communal en liaison avec l'observatoire départemental.
Pérennisation des moyens humains et techniques.

Projet 4 : Gestion des "Maisons de Justice" sur la ville, création d'une antenne sur la Montagne.

PILOTE : Ville de Saint-Denis

PARTENAIRES : ETAT
CONSEIL GENERAL
CONSEIL REGIONAL

<u>COUT ESTIME</u>	900 KF
--------------------	--------